ridha.kefi@yahoo.fr

Ridha Kéfi

Qui parle de succession ?

Le Président Zine El Abidine Ben Ali a finalement annoncé sa candidature à l'élection présidentielle de 2009. Ce n'est pas là un «scoop». C'est encore moins une surprise. Les affiches géantes et les banderoles appelant le chef de l'Etat à rempiler fleurissent aux carrefours de nos villes depuis deux ans. C'est dire que le Président n'a fait qu'exaucer le vœu exprimé par un grand nombre de ses compatriotes, et notamment les membres de son parti, le Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), dont on connaît les capacités de mobilisation.

Le Président Ben Ali ayant donc annoncé sa candidature pour un cinquième mandat consécutif de cinq ans, on peut déjà parier, sans risquer de se tromper, qu'il remportera l'élection par un score tout aussi «écrasant» que ceux qu'il avait réalisés auparavant. «Écrasant» surtout pour ses hypothétiques adversaires, qui partiront tous perdants d'avance. Perdants et, pour certains, consentants. Comme le veut d'ailleurs la culture consensualiste tunisienne, fruit doux-amer d'un unanimisme mimétique, d'un conservatisme de confort et d'un calcul opportuniste de l'intérêt bien compris.

■ ■ ■

Trois facteurs plaident pour le nouveau triomphe annoncé du Président Ben Ali. Le premier réside dans son bilan «globalement» positif, si on ferme les yeux, bien sûr, comme font les bailleurs de fonds internationaux et les «amis» de la Tunisie, sur de menus manquements en matière des droits de l'homme. Mais là aussi, peut-on reprocher à la Tunisie quelques interpellations musclées ou des procès mal ficelés quand ses deux plus importants alliés, les plus vieilles démocraties occidentales, les Etats-Unis et la France, font aujourd'hui face aux mêmes critiques de la part des organisations internationales de défense des droits de l'homme?

Le second facteur concerne la force de frappe électorale du parti présidentiel, le RCD, héritier direct du Parti socialiste destourien (PSD), ancien parti unique qui a gouverné le pays de 1956 à 1988, du Néo-Destour, parti fondé par Habib Bourguiba en 1934 et qui a mené la lutte nationale, et même du Destour, premier parti politique tunisien fondé en… 1920 par Cheikh Abdelaziz Thaalbi.

Le RCD, qui est – et cela on l'oublie souvent – le plus ancien parti encore au pouvoir dans le monde, à l'exception du Parti communiste chinois (PCC), ne semble pas près de lâcher du lest. Dans sa volonté de maintenir son contrôle sur la vie politique du pays, qu'il domine de la tête et des épaules, il continue d'occuper toute la place, ne laissant que des miettes à ses adversaires, dont certains ne sont d'ailleurs que de simples comparses, sinon des faire-valoir incapables de sauver les apparences.

Ce parti, qui vient d'organiser en grande pompe son 5ème congrès (sous sa plus récente dénomination), se prévaut, aujourd'hui, de 2 196 323 adhérents encartés et de 8 803 cellules, dont 508 à l'étranger. On peut donc estimer que près de la moitié des Tunisiens en âge de voter (plus de 40%) sont membres du RCD. Quel parti au monde peut se targuer d'une telle capacité de mobilisation ? Pas le PCC en tout cas. Il reste loin derrière, même avec ses quelque 70 millions d'adhérents. Peccadille pour une population de 1,4 milliard d'habitants : le taux d'adhésion des Chinois au PCC n'est «que» de 5 %. À comparer avec les 0,5 % de l'UMP, parti de la majorité en France, qui revendique 320 000 encartés pour 60 millions d'habitants. Il est vrai que le parti de monsieur Sarkozy, fondé en 2002, a encore du chemin à faire pour espérer égaliser ces records quasi-«olympiques».

■ ■ ■

Troisième facteur : la pauvreté du paysage politique national qui, malgré son pluralisme arithmétique, n'offre pas vraiment d'alternative crédible au parti au pouvoir et à son leader. Car, avec le respect que nous leur devons, les Ismaïl Bouleyha, Mohamed Bouchiha, Ahmed Inoubli, Mondher Thabet et autres improbables leaders d'improbables partis dits d'opposition n'ont pas la crédibilité et encore moins le charisme exigés de candidats à la magistrature suprême.

En d'autres termes, le Président Ben Ali peut continuer à se succéder à lui-même autant que la Constitution le lui permettra et son parti à exercer une domination sans partage sur la scène nationale. Tant qu'aucune autre formation politique n'est en mesure de donner le change. ■